

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 4 octobre 2010 à 20 H 30

Convocation : 28.09.2010

Affichage : 8/10/2010

Etaient présents : Mesdames Bourgeois Danielle, Jeandenans Catherine, Paillard Josette et Messieurs Durant Grégoire, Ferrand Christophe, Gounand Alain, Liard Philippe, Longin Olivier, Martin Stéphen.

Représentés : Mme Oudet Samira par M. Durant Grégoire.
Mme Coulon Rosaline par à Mme Bourgeois Danielle
M Darcq Florian par à M. Longin Olivier.

Secrétaire de séance : M. Gounand Alain

Après lecture du compte rendu du PV de la dernière séance et approbation à l'unanimité par le Conseil municipal , l'ordre du jour est abordé.

URBANISME

Approbation du PADD

Le PADD, présenté par le bureau d'étude suite au diagnostic, a été étudié et retravaillé en commission du PLU, afin de l'exposer au Conseil Municipal pou, ensuite, le valider.

Les trois axes d'orientation apparaissent :

Axe 1 : Maîtriser le développement urbain et valoriser la qualité du bâti

Axe 2 : Maintenir et développer les activités économiques et les équipements publics

Axe 3 : Préserver les espaces naturels et les paysages, et se prémunir des risques naturels

Ce projet de PADD, présenté lors de la réunion publique du 23 juin prochain, en est maintenant à la phase d'approbation par le Conseil municipal avant d'être soumis pour avis aux personnes publiques associées (administration).

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

approuve ce **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)**,
note que ce document :

- **devra être soumis pour avis** aux personnes publiques associées (administration),
- servira de base pour l'élaboration du plan de zonage, et pour le règlement du PLU, qui sont les deux autres pièces du dossier qui seront soumis à enquête publique.

Loyer parcelle Prés de la Loutre

Suite à la demande d'un particulier concernant la location de la parcelle cadastrée ZI 285 pour le pacage d'un poney,

Le Conseil Municipal, ayant validé le principe de cette location, à titre précaire et révocable, dans sa séance du 6 septembre 2010,

Fixe le montant du loyer annuel à 50 € à compter du 1^{er} novembre 2010.,

Habilite M. le Maire à établir les pièces relatives à cette location.

BUDGET

Etude des dégrèvements pour la taxe d'habitation suite à la réforme de la T.P

Suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, la part de la Taxe d'Habitation qui revenait aux Départements sera transférée aux communes et aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à partir de 2011.

Le Conseil Général du Jura n'ayant jamais voté d'abattements en matière de Taxe d'Habitation, il ne transfère donc aucun abattement aux communes ou EPCI.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Ne souhaite pas mettre en place actuellement d'abattements spécifiques autres que ceux prévus par la loi (abattements obligatoires pour personnes à charge),

De ce fait, il n'y a pas lieu à délibérer sur la Taxe d'Habitation transférée..

Etude du prix de vente de la dernière parcelle sise au lotissement de la Loutre

Le Conseil Municipal, après délibération,

Fixe le prix de vente de la parcelle viabilisée (EDF, eau, assainissement et Télécom) de la Loutre à 65 € H.T. le m² à raison de 9 voix pour, et 3 voix contre, dont la proposition était à 70 € le m² (surface de 1100 m² environ).

QUESTIONS DIVERSES

Service de transport routier de voyageurs Salans – Besançon via Dampierre

La convention relative à ce transport arrivant à son terme au 31 décembre 2010, les Membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

donnent leur accord pour reconduire ce service si les autres communes donnent aussi leur accord,

habilitent M. le Maire à signer la nouvelle convention définissant les conditions de ce transport.

Projet éolien

M. le Maire évoque le courrier d'opposition à ce projet provenant de l'As. pour la protection des paysages, de l'habitat et des habitants du canton de Gendrey à tous les élus du canton.

M. le Maire précise que le projet de la Z.D.E. (**Z**one de **D**éveloppement **E**olien) a été déposé par la Communauté de Communes de Jura Nord en Préfecture. Il s'agit pour

le moment d'une étude visant à définir la faisabilité d'un tel projet sur le territoire de Jura Nord.

Une discussion s'engage sur les avantages et les inconvénients d'une telle réalisation.

Demandes de subventions

Suite aux demandes de France Alzheimer et de l'As. des Donneurs de Sang de Dole, le Conseil Municipal, après délibération, suivant sa ligne de conduite définie dans sa séance du 1^{er} mars 2010, décide de ne pas verser de subvention.

Par contre, il propose de prêter une salle à l'As. des Donneurs de Sang à Dampierre pour une séance, afin de motiver d'autres donateurs éventuels de la commune.

Demande d'autorisation d'installation d'un cirque

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'autorisation d'installation du Cirque « Calypso » les 1er et 2 mars 2011 à Dampierre – parking de la salle polyvalente. Un droit de place sera demandé, comme pour les droits de place des camions de livraison.

Le compteur EDF sera relevé afin de se rendre compte de l'énergie utilisée pour cette manifestation.

Service de vidange de Jura Nord

M. le Maire donne connaissance du service de vidange des fosses septiques mis en place par la Communauté de Communes de Jura Nord.

Plans de Dampierre

Les plans de Dampierre à destination des usagers seront bientôt épuisés. M. Liard est chargé d'étudier de nouvelles propositions pour éditer de nouveaux plans.

Cotisation année 2010 pour l'As. Départementale des Communes Forestières du Jura

Le Conseil Municipal prend connaissance du montant de 107,18 € concernant la cotisation de l'année 2010 suite à la ré-adhésion de la Commune à cette association.

Poste de soudure et équipement de soudure

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un devis pour un équipement de soudure. D'autres devis seront demandés. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'acquisition de cet équipement.

Travaux d'entretien sur bâtiments

Mme Paillard indique que, suite à la vérification des installations électriques au **boulodrome** par la Socotec, des travaux doivent être réalisés. Une rencontre avec le

président de l'As. « Pétanque Dampierroise » est prévue pour étudier les travaux à faire.

Par ailleurs, des devis sont demandés en prévision de la réfection de la toiture du boulodrome et des ateliers municipaux (prévu au budget primitif 2010).

A la **salle polyvalente**, des améliorations doivent être faites sur les boitiers de la chambre froide. Les hottes de la cuisine doivent être vérifiées (vérification prévue le 6/10).

Eclairage de l'église

Une étude a été faite concernant **l'éclairage de l'église**. Vu le coût de cette réalisation 1241 € en investissement, auquel s'ajoute le fonctionnement, le Conseil Municipal, par 9 voix contre, 1 abstention et 2 voix pour, ne retient pas le projet.

Columbarium

Le projet du nouveau columbarium sera réalisé juste avant l'entrée à droite du cimetière sous les deux arbres existants.

Des bacs de tri seront également mis en place dans l'actuel espace qui sert de pourrissoir.

Informations diverses

M. le Maire rappelle qu'aucun démarcheur sur la commune (que ce soit pour les charpentes, pour l'eau ou autre) n'est mandaté par la commune.

Certaines personnes se sont inquiétées concernant la banderole posée sur la façade de la médiathèque - bâtiment public - vendredi 2 octobre dernier.

M. le Maire précise qu'il avait donné son accord pour la manifestation organisée devant la médiathèque, et dit qu'effectivement, cette banderole n'a pas été enlevée tout de suite après la manifestation, comme cela aurait dû l'être.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs pour l'année 2011 seront étudiés et votés lors de la prochaine séance

M. Longin informe que la campagne de dératisation va commencer la semaine prochaine. Celle-ci va être planifiée annuellement (coût 1 444,14 € TTC).

M. Liard évoque la prise en charge par la commune des frais de participation aux différents congrès et formations auxquels s'inscrivent certains élus (congrès des Maires, journées diverses...).

Pour le congrès des maires qui se déroulera les 23, 24 et 25 novembre prochain, M. Durant précise que les frais d'inscription au congrès, de transport et d'hébergement sont supportés par les élus.

La question reste posée pour les élus qui ne touchent pas d'indemnité.

M. Ferrand indique qu'il y a une moyenne de 50 visites par jour sur le site de Dampierre, et que le jour de la grève, il y en a eu 137, ce qui met bien en évidence l'utilité de ce site pour distiller des informations importantes.

Cette année scolaire, 150 cartes jeunes ont été vendues. C'est en augmentation, sachant que la commune participe au coût à hauteur de 50 %, soit 3 € par carte.

Le Conseil Municipal nomme M. **Christophe Ferrand référent télé tout numérique** qui pourra conseiller les personnes se posant des questions sur le passage à la T.N.T. prévu sur la commune le 16 novembre 2010.

La mise en place du S.M.A. s'est bien passée. Sept élèves ont été accueillis. L'Etat participera aux frais de la commune à hauteur de 235 €.

Mme Bourgeois demande si le ruisseau de la Source peut être curé. Messieurs Durant et Gounand précisent qu'une étude avait été faite en lien avec l'ONEMA et VNF.

L'intérêt halieutique n'étant pas avéré (frayère à brochets), le curage peut éventuellement se faire, mais une autorisation de la police de l'eau reste nécessaire.

La séance est levée à 23 h 05.